

LE POINT SUR

ORIENTATION



LA COHÉRENCE D'UNE POLITIQUE

Depuis la tentative de décentralisation des CIO et des CO-Psy, repoussée par tous les personnels en 2003, les attaques n'ont pas cessé : quatorze rapports très idéologiques mais aucunement scientifiques afin de préparer les esprits, une division des recrutements par 5, la perte de 600 titulaires et des regroupements de CIO, jugés trop petits et non rentables. Inévitablement, ceci s'est traduit par une aggravation des conditions d'exercice dans les CIO et un alourdissement des tâches.

Dans le même temps, insidieusement, ont été prises une série de mesures visant à transférer une partie du travail des Co-Psy sur les enseignants. Ainsi, en est-il des entretiens d'orientation systématisés, étendus progressivement dans les textes de la Troisième à la Terminale !

La réforme Chatel fait un pas de plus en instaurant la prise en charge de l'aide à l'orientation et de la construction des parcours individuels des élèves par les enseignants, sans jamais faire référence aux CO-Psy !

Mais manifestement ces transformations n'allaient pas encore assez loin puisque à la faveur d'une loi qui concernait les salariés, toutes les dispositions ont été étendues par les sénateurs aux élèves en formation initiale.

Deux conséquences majeures :

- la création d'une structure reposant sur le Conseil national de formation tout au long de la vie et pilotée par le délégué interministériel à l'orientation (DIO). Cette sorte de « super » ministère concrétise la volonté des pays européens de faire de l'orientation scolaire et professionnelle, une politique à part entière, conduite directement par l'interministériel ;
- l'installation, de fait, de délégations de service public, à des organismes privés, « labellisés » par le DIO, en lieu et place des services de l'Éducation nationale dont c'est la mission.

Les décrets de cette loi sont en cours de rédaction. Le dernier rapport sur le sujet, le rapport Guégot, contient des propositions précises, qui aux dires de son auteur, pourraient bien être reprises. Elles affichent de manière explicite la volonté de recourir au Marché, pour mettre en place un service dématérialisé d'information et de premier conseil, et aux collectivités territoriales et à l'État pour mettre en œuvre la plateforme téléphonique préconisée, elle aussi, par la loi.

Mais la volonté de « créer » un service d'orientation tout au long de la vie, pourrait également conduire à imposer aux CIO d'entrer dans ce processus de labellisation, en se rapprochant du Pôle Emploi, et en acceptant du même coup de se consacrer au public des demandeurs d'emploi, ou des salariés en reconversion. Faute de quoi, le rapport avertit : on leur coupera les vivres !

C'est bien d'une politique d'ensemble à laquelle nous avons à faire qui traduit une conception de l'orientation, transformée en instrument de pilotage de la formation aux besoins à court terme des entreprises. Elle va de pair avec une conception de l'Éducation aux moindres coûts, qui se contentera de faire semblant d'accompagner ceux qui auront la chance de s'en sortir malgré tout !

C'est au sein des établissements que les effets ne vont pas tarder à se faire sentir. Il faut nous y opposer dès maintenant et tous ensemble. ■

Catherine Remermier, *cosecrétaire générale*

S O M M A I R E

Pages 2-3

- Des réformes au bénéfice de qui ?

Page 4

- Le travail en complémentarité conseillers d'orientation-psychologues, enseignants, et documentalistes

Ce supplément a été coordonné par Emmanuel Merlier et réalisé par :

Alain Billotte,
Samia Ghouli,
Jean-Paul Gaëtan,
Sandra Matos

DES RÉFORMES AU

Parce que l'orientation focalise toutes les inquiétudes par rapport à l'avenir, particulièrement dans ce contexte très incertain, elle fait l'objet de nombreuses critiques.

Sans bien savoir d'ailleurs dans ces dysfonctionnements ce qui relève de l'accès à l'information, des procédures administratives d'orientation et d'affectation, du conseil ou des exigences scolaires, les parents et les élèves attendent une réponse à leurs inquiétudes et une amélioration du système.

Ce n'est donc pas un hasard si le ministre déclare à qui veut l'entendre que l'orientation est désormais une préoccupation centrale et l'axe majeur des réformes. Mais à regarder de plus près, on peut douter que les mesures proposées aient pour objectif essentiel de répondre aux besoins des élèves.

QUELLES SOURCES D'INSPIRATION POUR LES RÉFORMES EN COURS ?

Depuis 2007, la volonté de réforme de l'orientation, maintes fois annoncée après la tentative de décentralisation des CIO et de leurs personnels en 2003, a accéléré le pas. La résolution européenne de novembre 2008 sous la présidence française a précisé les objectifs à atteindre : favoriser l'acquisition d'une « compétence à s'orienter tout au long de la vie ». Faciliter l'accès de tous les citoyens aux services d'orientation. Développer l'assurance qualité par le biais de la labellisation des organismes qui participeront au service public de l'orientation tout au long de la vie, encourager la coordination et la coopération des différentes structures et acteurs au niveau national, régional et local.

Pour les atteindre la France applique méthodiquement les recommandations de l'OCDE⁽¹⁾ :

• **Une implication de tous les personnels de l'équipe éducative en particulier des enseignants dans la préparation de l'orientation.**

Dans la réforme des lycées, la mise en place d'un tutorat assuré par les enseignants, les CPE ou les documentalistes pour aider individuellement les élèves à construire leur projet de formation et d'orientation, correspond à cet objectif. « *Quoi de plus beau pour un enseignant, que d'aider un élève à choisir sa voie* » a déclaré Luc Chatel lors du dernier CSE ! Sous-estimant totalement les liens entre l'élaboration des projets d'avenir et la construction de l'identité, les enjeux et les histoires singulières familiales et sociales qu'elle mobilise, ce dispositif risque d'exposer les personnels qui s'y engagent à des positionnements et des rela-

tions qui les mettront en difficulté dans leur professionnalité d'enseignant, de CPE ou de documentaliste. Transformés en confidents ou dépositaires de secrets, en parent de substitution par les adolescents, quelles positions pourront-ils tenir ? Sans connaissances précises sur l'évolution des métiers et de l'insertion, ni des filières de formation, sans formation sur les étapes de développement à l'adolescence, comment pourraient-ils « conseiller » ?

• **Une nouvelle articulation entre enseignants et conseillers.** Cette disposition a commencé à être mise en œuvre en 2007 avec les entretiens d'orientation systématiques imposés aux enseignants en Troisième, Seconde puis Première et Terminale. Ils expriment clairement que désormais le suivi et le conseil pour l'orientation, relève, pour ce gouvernement, de la mission des enseignants. Même si, en collège, les professeurs principaux avaient l'habitude de recevoir les familles pour préparer les choix, ceci ne se substituait pas au travail des CO-Psy dont c'était toujours la mission. Or, aujourd'hui, avec la volonté de réduire l'action des CO-Psy dans les établissements et de la focaliser sur les adultes et les élèves en grande difficulté, c'est un transfert de tâches qui est visé. Dans la réalité, quoi que les chefs d'établissement indiquent dans leurs bilans, on sait bien que ces directives restent largement virtuelles, réduites parfois au simple renseignement d'une fiche sur les intentions d'orientation. L'aide à l'orientation « assurée par les enseignants », relève du même esprit. Son organisation sera renvoyée au local par conseil pédagogique interposé. Ce MEN semble bien peu préoccupé de la différence entre les objectifs qu'il annonce et la manière dont ils se déclineront sur le terrain. Les seuls critères qui l'intéressent et seront pris en compte pour l'attribution des moyens, porteront sur la diminution des redoublements, des appels et les taux de réussite aux examens. C'est la nouvelle gouvernance ! Peu lui importe également que même les travaux de l'OCDE fassent état du « manque d'efficacité des interventions des "conseillers" ayant par ailleurs d'autres tâches dans l'établissement » !

• **L'externalisation même partielle des services d'orientation scolaire.** La loi sur l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie en instituant le principe de « labellisation » d'organismes qui pourraient intervenir par délégation de service public justifie la marginalisation croissante des conseillers d'orientation-psychologues. Depuis 2005 le

corps a perdu 600 titulaires, incomplètement remplacés par des contractuels qui dans certaines académies atteignent 30 %. Les CO-Psy ne seraient plus qu'en position « d'expertise » et de formation d'enseignants à « l'ingénierie de l'orientation » !

• **La mise en œuvre de programmes d'interventions précoces centrées sur les décrocheurs potentiels ou avérés.** Ces mesures se développent tout particulièrement dans le cadre des expérimentations Hirsch (circulaire sur le décrochage de 2009). Bien loin de donner aux équipes pluriprofessionnelles de suivi les moyens d'assurer une veille et un travail concerté pour remobiliser les élèves, il est prévu que l'Éducation nationale soit en position de repérage, tandis que des associations ou les missions locales prendraient en charge ces jeunes⁽²⁾. Que veut-on leur proposer ? Là où du temps, de la prise de conscience, une remobilisation pour les études sont nécessaires afin que les décrocheurs puissent se projeter dans l'avenir et reprendre un cursus qualifiant, leur sont actuellement proposés en priorité des stages ou des contrats de professionnalisation. Ainsi on considère que pour une fraction de la population scolaire, l'École n'est plus compétente !

• **Une offre pédagogique combinant découverte des métiers et des formations.** La traduction française s'appelle le PDMF, que les

BÉNÉFICIAIRE DE QUI ?

mais de faire intérioriser une vision gestionnaire de soi et de son parcours de vie. Gérer son capital de connaissances, ses compétences disciplinaires, ses compétences à s'orienter, ses compétences acquises dans « l'éducation informelle » (attitudes et comportements, engagement de soi). Le « web classeur » de l'Onisep constitue la version NTIC. De plus en plus, son utilisation, qui devait rester de la libre décision de l'élève, est envisagée dans plusieurs rapports comme devant servir à éclairer les décisions d'orientation (cf. rapport Saint Girons sur l'orientation active, circulaire du 7/01/2010 sur le livret de compétences pour l'orientation tout au long de la vie). Ainsi, d'aide mémoire, il deviendrait instrument d'objectivation de la personne !

• **Le développement de partenariats avec des organismes extérieurs.** Cette possibilité est ouverte par la loi qui confie au délégué interministériel pour l'orientation le soin de décider de la labellisation. Celle-ci s'accompagnerait, si le rapport Guégot est suivi, d'un engagement des structures d'aide à l'orientation, à assurer pour tous les publics, une information personnalisée, des bilans et des conseils approfondis. Ce qui veut dire, pour les CIO, un glissement de leurs activités, du scolaire aux adultes en reconversion ou au chômage. Fortement recommandé par les incitations ministérielles et rectorales, ce partenariat devient obligatoire pour le livret de compétences pour l'orientation tout au long de la vie.

• **Le développement d'accès dématérialisés à l'information et aux premiers conseils.** L'objectif est de constituer un site internet d'accès à l'information pour tout public (salariés, étudiants, collégiens et lycéens) et des plateformes téléphoniques. Déjà l'ONISEP s'est positionné sur le versant orientation scolaire, mais ceci n'est pas suffisant au regard de la loi. Un service dématérialisé tous publics doit se mettre en place. Avec quels personnels ? Le rapport Guégot préconise le recours au marché !

QUELS BÉNÉFICIAIRES POUR LES ÉLÈVES ET LES ÉQUIPES D'ÉTABLISSEMENTS ET DE CIO ?

Comme les élèves et les parents, les personnels ne sont pas pour le *statut quo*. On peut améliorer les dysfonctionnements du système, mais à condition de ne pas occulter les véritables causes, sous prétexte que s'y attaquer serait trop coûteux.

En quoi les mesures préconisées aideront-elles

les élèves à mieux réussir, donc à avoir plus de choix ? En quoi les conseils donnés par téléphone ou par internet pourraient-ils être pertinents, sans connaissance de l'élève, de son niveau et de sa dynamique de développement, de ses résultats scolaires, de son intégration dans la classe ? Quelles compétences auront les « conseillers » ? Quelles garanties auront les élèves et les familles que ceux qui les « conseilleront » ne chercheront pas à manipuler en douceur leurs choix, en fonction de critères plus proches d'intérêts financiers ou structurels que du souci de leur devenir ? Où iront les élèves pour s'informer et être reçus par des personnels qualifiés, si les CIO sont regroupés avec les pôles emploi ?

Les réformes qui se mettent en place sur le champ de l'éducation et de l'orientation ne vont pas dans le sens de l'intérêt des élèves, mais elles tournent également le dos à toute volonté politique de porter 80 % d'une classe d'âge au bac. Les menaces qui pèsent sur la voie technologique après les déclarations du ministre, conduiront à affaiblir la diversification et donc le développement de la scolarisation. Les réorientations proposées n'ont pour seul objectif que de diminuer les redoublements et du fait des diminutions d'horaires ne pourront conduire les élèves que de « S » vers les autres séries. Pas vraiment une lutte contre la hiérarchie des filières !

C'est un autre modèle de l'aide à l'élaboration des projets dont il est question ici. Un conseil donné par des non-psychologues, sur le modèle commercial « offre/ client », s'exerçant ponctuellement, non relié à la progression de l'élève, à ses évolutions. Un modèle où tout le monde aura à y perdre : les élèves en premier lieu qui ne bénéficieront que de réponses formelles et ponctuelles, les équipes d'établissement qui ne pourront plus s'appuyer sur les CO-Psy, le service public d'éducation qui sera progressivement confié à des prestataires extérieurs dont on ne connaîtra pas les qualifications et qui seront assujettis à d'autres critères que le seul intérêt des élèves et du travail avec les équipes éducatives. C'est une autre École, basée sur d'autres valeurs, avec d'autres personnels que le gouvernement cherche à nous imposer. Il faut s'y opposer ensemble ! ■

1. CEDEFOP 2008 « de la politique à la pratique ».
2. Il est également prévu de transmettre au préfet qui transmettra à ces organismes les données recueillies par l'institution scolaire sur les familles. Il paraît que la CNIL a donné son accord !

enseignants devront prendre en charge de la Cinquième à la Terminale. S'ils rechignent, on pourra les contraindre, grâce au livret de compétences et aux attestations des piliers 6 et 7. S'ils résistent vraiment, on pourra faire appel à des organismes labellisés ! La chambre de commerce et d'industrie est déjà sur les rangs ! Désormais, la « folie évaluative » qui sévit déjà dans d'autres champs, révèle ses véritables objectifs dans l'Éducation nationale : normaliser les pratiques professionnelles afin qu'elles soient conformes aux critères de gestion attendus. Peu importe que les pseudo concepts tels que la « compétence à s'orienter » n'aient aucune validité scientifique et n'aient jamais fait la preuve de leur pertinence sur le plan pédagogique ou psychologique.

• **Le développement des outils de planning et de gestion personnelle (portfolio, carnets, passeports), servant de supports au développement de compétences métacognitives encourageant la planification de carrière.** Cette recommandation explique l'engouement pour le livret de compétences qui, après l'adoption de la loi sur l'orientation et la formation professionnelle, va se prolonger en livret de compétences pour l'orientation tout au long de la vie. L'obsession de la feuille de route et de la planification n'a pas seulement pour but de juguler l'angoisse de l'incertitude, y compris pour ceux qui nous gouvernent,

LE TRAVAIL EN COMPLÉMENTARITÉ CONSEILLERS D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUES, ENSEIGNANTS, ET DOCUMENTALISTES

Si la préparation des choix d'orientation relève bien d'actions conjointes entre enseignants, CO-Psy et documentalistes, il ne faudrait pas en conclure que la spécificité du champ de compétences et du positionnement de chacun ne sont pas des éléments essentiels à respecter. Il convient en particulier de dissocier les activités d'accès à l'information et celle d'accompagnement de l'élaboration des projets et de conseils.

Les dispositions prises dans le cadre de la réforme Chatel du lycée, la mise en place des plateformes téléphoniques, les entretiens d'orientation que les enseignants sont censés assurer au collège et au lycée, conduisent à penser que tout un chacun pourrait s'improviser « conseiller ».

ON NE PEUT PAS S'IMPROVISER CONSEILLER D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUE ?

Que ce soit au collège, au lycée, ou au CIO, le CO-Psy qui reçoit un élève se trouve confronté à une série de questions dont la réponse mobilise une formation et une qualification spécifiques. Ainsi, il cherche à savoir où en est l'élève du point de vue de son développement pour mieux situer la manière dont il voit son avenir : Comment il vit sa scolarité au collège ou au lycée ? Comment il vit sa vie d'adolescent, quelles sont ses relations avec les autres ? Quels sont ses goûts, ses centres d'intérêts ? Est-il capable de se projeter dans l'avenir ? A-t-il des projets précis ? Correspondent-ils à des intérêts stabilisés ou non ? S'il est incapable d'envisager son avenir, qu'est-ce qui le bloque ? Image dépréciée de lui-même, situation scolaire perçue négativement ou effondrée ? Enjeux familiaux ou personnels trop pesants ? Immaturation encore trop importante ?

Le CO-Psy va devoir évaluer la dynamique de développement pour pouvoir répondre aux interrogations y compris par des éléments d'informations précis ou guider l'élève pour l'aider à se projeter dans l'avenir, s'il ne le peut pas. De quelles ressources l'adolescent dispose-t-il en lui ou autour de lui ? Comment l'aider à en prendre conscience et à les utiliser ? Il s'agit de ménager, avec les enseignants, les meilleures conditions possibles pour faire évoluer ses représentations, améliorer ses résultats et son rapport aux études, sa perception de lui-même si nécessaire et déterminer progressivement une ou plusieurs voies possibles qui lui permettent de réussir.

Pour conduire ce travail, le CO-Psy peut s'appuyer sur plusieurs éléments :

- sa formation de psychologue, particulièrement en psychologie de l'adolescence, de l'éducation et de l'orientation, qui lui permet de replacer les questions d'orientation concernant chaque cas dans le contexte singulier de sa situation personnelle et scolaire ;
 - ses connaissances des voies de formation tant générales que technologiques, tant secondaires que supérieures, permettant d'avoir une vue étendue des cursus possibles et des passerelles ;
 - ses connaissances des métiers et des caractéristiques de l'insertion des jeunes par secteur professionnel et sur un territoire précis.
- Or les réformes proposées, soit rabattent la question sur l'apport d'informations en réponse à une demande que l'on n'interroge pas, soit demandent aux enseignants de s'aventurer sur des champs pour lesquels ils n'ont ni la formation ni le positionnement adéquat.

QUELLE INTERVENTION POUR LES ENSEIGNANTS ET LES DOCUMENTALISTES SUR L'ORIENTATION ? QUELLE COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES CO-PSY ?

Dans de nombreux établissements, le travail conjoint est déjà la règle. À la faveur d'heures de vie de classe en collège, plus difficilement en lycée, un partage des tâches se réalise concrètement. Les enseignants peuvent ainsi intervenir pour :

- informer sur les grands types de poursuite d'études possibles (après Troisième, après Seconde ; après bac) ;
- éclairer les élèves sur les exigences méthodologiques et disciplinaires des différentes filières ;
- apporter des éléments fiables d'information à partir d'enquêtes (« insertion vie active » [IVA par exemple]) sur les liens entre insertion professionnelle et niveau de diplômes ;
- approcher avec les élèves des questions d'autonomie dans le travail, de méthodes. Ces éléments de première information et de « conseils scolaires » sont repris de manière plus précise et plus individualisée dans les entretiens que mènent le CO-Psy. Mais le sujet est étendu également aux implicites du projet, aux représentations et aux aspirations qui le soutiennent, aux questions qu'il génère. Malgré les effectifs de plus en plus lourds, les

CO-Psy s'efforcent de situer leur intervention dans la durée. C'est pourquoi, conformément à leurs missions actuelles, ils essaient de ne pas limiter leurs interventions aux classes d'orientation.

Parfois peuvent être mises en place des rencontres avec d'anciens élèves ou avec des élèves de niveau supérieur en lien avec les CPE. Les enseignants documentalistes ont également un rôle à jouer dans la découverte des ressources documentaires concernant l'orientation et dans la formation de l'esprit critique face aux diverses ressources du multimédia. Les élèves ont énormément de mal à repérer les sources d'information, le degré de fiabilité des messages et leur pertinence. Ceci peut faire l'objet d'un travail conjoint CO-Psy, professeur principal, documentaliste. ■

2 millions d'entretiens et bilans par an assurés par les conseillers d'orientation-psychologues des CIO en direction essentiellement des jeunes ! En août 2007⁽¹⁾, dans les CIO ou les établissements scolaires, les quelques 4 300 conseillers d'orientation-psychologues et directeurs de CIO ont reçu, une ou plusieurs fois, 1 718 867 personnes, ce qui représente 2 millions environ d'entretiens ou bilans individuels. Ces actions sont préparées et complétées par 116 990 séances d'information collective ou de réflexion sur l'orientation, ce qui représente au bas mot 3 millions d'élèves bénéficiaires, et par les 8 975 forums qu'ont organisés ou auxquels ont participé les CIO. Les conseillers d'orientation psychologues assurent ce suivi des jeunes en collaboration avec les membres des équipes éducatives, lors des 148 446 réunions d'équipe, conseils de classe et différentes commissions auxquelles ils ont participé. 25 % des effectifs collèges et 32 % des effectifs de lycées publics ont ainsi été pris en charge. Si ce n'est pas un service public, cela y ressemble fort !

1. Derniers chiffres globaux dont nous disposons.

